

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*La ministre chargée des transports
auprès du ministre d'État*

Paris, le **30 JAN. 2018**

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les élus d'Île-de-France,

Le Premier ministre a présidé vendredi 26 janvier 2018 une réunion d'échanges sur la mise en œuvre du Grand Paris Express avec l'ensemble d'entre vous.

À l'issue de cette séance de travail qui a permis de faire un point détaillé des conditions actuelles d'avancement de ce grand projet, de son déroulement et du contexte technique et financier, le Premier ministre a pris acte des attentes fortes que vous avez exprimées concernant la réalisation complète, rapide et sécurisée du Grand Paris Express. Il a affirmé que ce projet, indispensable au développement équilibré de l'Île-de-France, serait réalisé dans son intégralité, sans revenir sur le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris tel qu'adopté par le décret n°2011-1011 du 24 août 2011, à l'issue d'un consensus général.

Pour autant, le Premier ministre a rappelé que le Gouvernement entend traiter l'ensemble des défis qui se posent sans occulter les réalités technique, humaine et financière auxquelles la réalisation de ce projet hors norme est confrontée.

La complexité technique rappelée par les opérateurs et organismes d'expertise présents le 26 janvier doit conduire à une validation objective des risques sur les délais et les coûts des différentes lignes afin de s'engager sur l'annonce de délais de livraison qui seront robustes et conformes à la réalité. Il s'agit d'intégrer aussi bien les aléas techniques qui peuvent survenir lors des travaux que les impacts des travaux sur les franciliens et de maîtriser la mobilisation des ressources des ingénieries et des entreprises de travaux qui sera sans précédent. C'est à ces seules conditions qu'il sera possible de sécuriser la réalisation du projet en termes de délais, de qualité et de coûts, sans oublier la sécurité, enjeu majeur pour des travaux souterrains.

Comme cela a été développé au cours de la réunion et relevé récemment par la Cour des Comptes, la question de la soutenabilité à long terme du modèle économique du projet doit être examinée, ce qui pourra conduire à envisager de renforcer les ressources financières affectées à la Société du Grand Paris.

.../...

La poursuite des échanges engagés sur ces différents points ne doit en aucun cas freiner les procédures concernant les lignes dont les travaux sont déjà engagés ou en passe de l'être. Il convient donc de sécuriser sans délai le planning des prolongements Nord et Sud de la ligne 14 entre Saint-Denis et Orly, cette colonne vertébrale du réseau étant appelée à accueillir à terme 1 million de voyageurs par jour. Ainsi, sans préjuger de l'ensemble des décisions à venir ultérieurement, un Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris se réunira le 13 février prochain afin de modifier le budget 2018 de façon à permettre la notification des marchés urgents et nécessaires aux réalisations des lignes 14 Sud, 14 Nord et au tronc commun des lignes 16/17 entre Saint-Denis-Pleyel et Le Bourget RER.

Le Premier ministre a souhaité engager une phase de concertation pour les autres lignes afin d'arrêter leur calendrier réaliste de livraison et leurs coûts. Les points suivants doivent notamment être approfondis durant la première quinzaine du mois de février 2018 :

- concernant les risques techniques, le calage d'un planning consolidé réaliste devra mettre en perspective la possibilité d'absorber les aléas de chantier et d'intégrer l'enjeu des ressources techniques des entreprises. Le planning prévisionnel de la SGP, ligne par ligne, sera soumis à l'avis du Centre d'études des Tunnels. Je présiderai un groupe de travail auxquels seront associés les responsables de la Société du Grand Paris, le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, les services techniques de la Région Ile-de-France et des Conseils départementaux concernés et le Syndicat des transports d'Ile-de-France, avant d'en rendre compte au Premier ministre ;

- en lien avec ce premier groupe de travail, le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris co-présidera avec la Présidente du Syndicat des transports d'Île-de-France un autre groupe de travail permettant d'identifier les solutions de renforcement et d'adaptations de dessertes qui seraient nécessaires en cas d'écart entre les projets d'aménagement sur un territoire et la date de mise en service du métro automatique qui est techniquement possible. Les solutions présentées seront chiffrées et détaillées en précisant également l'horizon de mise en œuvre ;

Au vu de ces travaux, j'organiserai une nouvelle réunion d'échanges dans les prochaines semaines afin de partager les solutions proposées et les conditions de réalisation de ce grand projet attendu par les franciliens sur des bases solides et réalistes sur lesquelles il sera possible, collectivement, de s'engager. L'ensemble de ces éléments permettra au Gouvernement de prendre des décisions sur la réalisation du projet, qui seront ensuite présentées lors d'un Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris qui se tiendra durant le mois de mars.

Enfin, un troisième groupe de travail, sous l'égide du député Gilles Carrez, avec les services de l'État, s'attachera à faire des propositions concernant l'augmentation des ressources affectées à la Société du Grand Paris, avec l'objectif de rétablir la soutenabilité économique du projet d'ensemble. Des premières pistes ont été évoquées lors de nos travaux le 26 janvier. Cela pourra passer par une augmentation du rendement des recettes affectées à la Société du Grand Paris ou par la mobilisation de nouvelles ressources à identifier. Ce groupe de travail s'attachera par ailleurs à expertiser les besoins d'emplois de la Société du Grand Paris, conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les élus d'Île-de-France, l'expression de ma considération distinguée.



Elisabeth BORNE